Image not found or type unknown

Achat voiture particulier - bruit moteur

Par **lepgwen**, le **27/10/2014** à **09:44**

Bonjour,

Je viens d'acheter une voiture passée en révision la veille et pourtant j'ai remarqué un bruit dans le moteur en la récupérant le lendemain (après 20 kms).

En me rendant dans le garage qui a effectué la révision il s'avère que c'est le galet de distribution qui fait du bruit et qui est a changé avec la courroie.

L'ancien propriétaire ne comprends pas pourquoi j'ai le problème alors que lui quand il l'avait elle ne faisait pas de bruit et ne considère pas cela comme un vice caché au vu de la révision effectuée la veille.

Le véhicule n'a pas encore 4 ans, et il semblerait que l'ancien propriétaire est une garantie dans le garage de la marque.

Ce genre de réparation est il pris en compte dans la garantie ? si ce n'est pas le cas quels sont les recours ? est ce à moi de payer les réparations ? que faire si l'ancien propriétaire doit payer mais refuse ?

merci

cordialement,
lepgwen

Par **janus2fr**, le **27/10/2014** à **09:55**

Bonjour,
Une chose importante est de voir ce que préconise le constructeur en matière de remplacement de la courroie de distribution.
Si le véhicule est proche du kilométrage ou de l'age où la courroie doit être remplacée, ce n'est pas un vice caché mais une usure normale.
Si le véhicule est encore très loin de l'échéance de remplacement, vous pourriez invoquer le vice caché.

Par **lepgwen**, le **31/10/2014** à **11:18**

Bonjour,

merci pour votre réponse.
normalement la courroie n'est pas à changer avant 180 000 kms et elle n'en a que 120 000.

Par **janus2fr**, le **31/10/2014** à **14:10**

Attention, en général l'échéance est donnée soit par le kilométrage, soit pas l'âge, le premier des 2 atteint.

Par **lepgwen**, le **31/10/2014** à **14:11**

La voiture n'a pas encore 4 ans et normalement les premières échéances ne sont pas avant 5 ans

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés